



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois, le lundi deux octobre à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA, Sylvie PELTA (arrivée à 18h50).

Messieurs : Lionel BOLAND, Alex BOUTELET, François GRAND, Pascal JACQUES, Olivier KERBART, Stéphane MOREAU, Jean Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Monsieur Dominique DAVARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis RAT.

Monsieur Stéphane BRUNEAUX donne pouvoir à Monsieur Damien VOLTOLINI

Absence : Madame Françoise LE VERGE a signalé son absence sans donner de pouvoir.

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le Maire évoque en début de séance Monsieur Serge VASTEL, décédé le 1^o septembre 2023, et salue son engagement au sein Club de Football.

Il présente ensuite une photographie d'un dépôt sauvage de plaques d'amiante, observé il y a quelques jours sur le Chemin de la Briqueterie. Cette incivilité est inacceptable et a fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie, l'auteur risquant une amende de 75000€ et deux ans de prison.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du dix juillet deux mille vingt-trois a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1° Suite à donner à un CDD arrivant à terme

Le CDD de l' Agent Technique Maxime COUSIN arrive à échéance le 16 octobre prochain. Considérant l'incertitude de nombre d'Agent originaire du Sivu-Cigale que la Commune devra intégrer à partir du 01/01/2024, l'Equipe Municipale propose la reconduction du contrat pour une durée de trois mois.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix votent pour cette proposition (pouvoirs compris). Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

2° Délibération pour l'adoption de la nouvelle comptabilité M57 au 1/1/2024 :

Présentation aux Elus du Référentiel comptable M57 qui a vocation à être généralisé à toutes les collectivités locales, à partir du 1° janvier 2024. Il se substituera aux nombreuses procédures actuellement en place et constituera de fait une importante simplification pour toutes les collectivités.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix votent pour l'adoption de cette proposition (pouvoirs compris). Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

3° Délibération pour l'adhésion aux Services de Eure Normandie Numérique pour la transmission des actes à la Préfecture :

Présentation aux Elus du nouveau dispositif qui s'impose aux Communes suite à la décision du Conseil Départemental de l'Eure de ne pas renouveler le dispositif actuel de transmission des actes administratifs au contrôle de la légalité de la Préfecture et à la base Hélios pour les flux financiers. Le nouveau dispositif est porté par l'Agence du Numérique issue du Syndicat Eure Normandie Numérique. Le coût annuel au 1/1/2024 est de 99,30 € (0,10 € par habitant).

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix votent pour l'adoption de cette proposition (pouvoirs compris). Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

4° Convention avec EPN pour les travaux de rénovation de la Mare de la Rue de la Fosse Aux Merles :

Sur proposition des Elus, l'EPCI Evreux Portes de Normandie a retenu le projet de la Commune de Prey visant à la rénovation de la mare identifiée ci-dessus. Les travaux de restauration ont été définis en lien avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie qui a réalisé un diagnostic au printemps 2023. Ces travaux et leurs financements sont portés par EPN, le restant à charge pour la Commune étant de l'ordre de 1070 € TTC.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix votent pour l'adoption de cette Convention Prey / EPN (pouvoirs compris). Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

5° Planification des travaux 2024 demandés au Siège 27 :

En lien avec la décision prise lors du Conseil Municipal du 22 mai 2023 de concentrer notre Priorité 1 de travaux routiers sur l'entrée du village côté Evreux (pour rappel en remplacement de la demande initiale portant sur toute la traversée du village, incompatible avec les financements EPN dédiés à cette ligne budgétaire), les Elus proposent de modifier notre Priorité 1 initiale d'enfouissement des réseaux sur toute la Rue de Villeneuve, en limitant la demande pour l'année 2024 au tronçon situé entre l'intersection Rue Charles de Gaulle /intersection Rue des

Champs Fleuris. Avec cette coordination travaux routiers/ travaux d'enfouissement, la participation de la Commune passera de 30 % à 20 %. Notons que le projet initial dépassait 160 k€ avait très peu de chance d'être retenu par le Siège 27 compte tenu du contexte financier actuel. La réunion de validation Siège 27 est programmée au 25 octobre prochain.

Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à porter ce projet au nom de la Commune.

6° Ecole Vie Scolaire :

Les points suivants ont été abordés :

*Point sur la rentrée scolaire avec notamment l'arrivée d'une nouvelle Directrice Madame Ingrid PERCHE. Même organisation que l'année précédente avec 4 classes et 90 élèves.

*Participation de la Commune à la Remise des Prix du Brevet des Collèges, organisée par le Collège de St André de l'Eure, avec 10 enfants de Prey obtenant une mention. Remise d'une carte cadeau, budget alloué 360 €.

Vote : 13 voix pour cette proposition, 1 abstention. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.

*Le Sivu-Cigale propose une clé de répartition entre les communes adhérentes visant à l'intégration des Agents Sivu à celles-ci. Le niveau attribué à la Commune de Prey, s'établit à 1 Agent, à savoir Madame Laurie LEGRAND, déjà en poste dans notre Commune.

Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition.

7° Avancement des travaux Installations Sportives-City-Stade :

Monsieur François GRAND présente le planning prévisionnel des travaux et fait le point sur les premières actions réalisées sur le site.

Il propose un ajustement aux élus visant à insérer des bordures séparant l'espace engazonné et le chemin piétonnier d'accès au site (pour un montant de 2937,67 € HT) d'une part, le traçage au sol d'une raquette de basket sur le panneau extérieur (pour un montant de 385,00 € HT) d'autre part.

Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition.

8° Journal Communal de fin d'année :

Une réunion de lancement du projet est planifiée entre les élus au 13/10/2023 à 18 heures.

Les élus se positionnent pour le maintien du tarif 2022 des annonces.

Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition tarifaire.

9° Questions diverses :

- Maire et Adjoints échangent avec les Conseillers sur les défaillances récurrentes observées au niveau du pôle Secrétariat de la Commune. Une réflexion est en cours, menée en concertation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Evreux.
- Dossier Eglise : Le Maire et les Adjoints proposent la suppression de la décision prise lors du Conseil Municipal du 10 Juillet 2023 relative à la délégation à l'Entreprise Cubik de la maîtrise d'ouvrage des deux premières phases des travaux de l'Eglise (pour rappel réfection vitraux-meneaux et accès PMR). Les rencontres et visites sur sites réalisées depuis cette date par les représentants de l'Agence de la Ruralité,

le gestionnaire de dispositif « Mon Village, Mon Amour », le rendez-vous programmé en octobre avec les services de la Drac, conduisent à prendre cette décision, les contacts étant menés en direct par le Maire.

Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition.

- Maire et Adjoints partagent avec les conseillers la réunion réalisée sur le site de la Gare avec les équipes de la CAUE. Un compte-rendu avec propositions d'action est prévu courant novembre.
- Pour informations, deux nouveaux vendeurs ambulants (thème pizza et food-truck produits aveyronnais) se sont présentés en Mairie pour proposer leurs services certains soirs de semaine. Proposition d'avis favorable, avec maintien du tarif en cours (250 € par an).

Vote : 100 % des élus présents (soit 14 voix) votent pour cette proposition.

- Pergola de l'école : cette pergola installée en 2022 a été conçue pour être végétalisée : un travail en ce sens des Conseillers, mené en concertation avec les Enseignantes, serait le bienvenu.
- Madame Sylvie PELTA évoque une problématique de chats errants dans le village : elle réalisera un topo sur la marche à suivre pour traiter ce cas dans le respect des préconisations ad-hoc.
- Monsieur Alex BOUTELET fait part de l'interpellation d'un habitant au sujet d'un poteau en bois supportant des câbles téléphoniques et fibres, qui aurait été heurté par un véhicule ou tracteur en bordure du champ face à l'Impasse de la tuilerie : déjà signalé le 24/7, visite sur site effectuée, pas de risque décelé.
- Madame Sylvie DUBOIS présente un état d'avancement de l'organisation du « Repas des Aînés » prévu le 15 octobre.

Fin de la séance : 21H15